

# Infrastructures énergétiques en Europe. Notre expertise. Votre opportunité de placement à long terme.

Le secteur européen de l'énergie se trouve en pleine mutation, ce qui offre aux investisseurs institutionnels des opportunités intéressantes de se positionner dans des actifs réels essentiels en termes d'approvisionnement. Notre approche d'investissement à long terme permet – en collaboration avec des partenaires industriels et les pouvoirs publics – de générer des rendements stables pour un profil risque/rendement défensif. Grâce à notre spécialisation dans les infrastructures énergétiques, nous pouvons proposer l'accès à des opportunités d'investissement propriétaires.



**Patrick Herger**, Credit Suisse Energy Infrastructure Partners

**Mark Weiner**, Credit Suisse Energy Infrastructure Partners

En raison de changements structurels, de nombreuses entreprises européennes d'approvisionnement en énergie (EAE) vendent tout ou partie de leurs actifs et se concentrent de plus en plus sur des activités moins intensives en capital, comme les services et l'entretien. La récente reprise des prix de l'électricité n'a en rien modifié la réorientation des EAE. Dans le même temps, des investissements massifs sont requis dans la production d'électricité et le réseau de transport et de distribution, ainsi que dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique afin d'atteindre les objectifs déclarés de l'Europe pour le climat. Selon les estimations de la Commission européenne, des investissements à hauteur de plus d'un billion d'euros pourraient être nécessaires d'ici à 2030.

## **Besoin de nouveaux acteurs et de nouvelles sources de capital à long terme**

La situation financière tendue des EAE et le besoin d'investissements élevé stimulent la demande en capital à long terme, en particulier en fonds propres. Cet appel offre des opportunités de placement à long terme pour les investisseurs institutionnels. Les infrastructures énergétiques possèdent une durée de vie d'au moins 25 ans, dans le cas des parcs éoliens, voire de plus de 80 ans pour les centrales hydrauliques. De tels investissements sont donc bien adaptés aux caisses de pension, aux assurances vie et aux autres investisseurs institutionnels, qui ont des engagements à long terme. Cependant, il est souvent difficile d'investir directement. En règle générale, les investisseurs n'ont pas les contacts nécessaires avec les industriels et manquent de connaissances détaillées pour trouver les opportunités appropriées et évaluer correctement les chances et les risques. Un savoir technique est notamment requis en raison des changements qui se profilent dans le secteur de l'énergie, stimulés par la protection de l'environnement, l'évolution du contexte réglementaire et le progrès technologique. En plus, la taille minimale d'un placement individuel dans le portefeuille global d'un tel investisseur constitue souvent un gros risque.

## Focalisation sur les revenus stables et la conservation jusqu'à l'échéance

Le fonds **Credit Suisse (Lux) Energy Infrastructure Europe 1** a été lancé en 2018, au vu de la demande en opportunités d'investissement diversifiées en Europe, notamment dans le secteur des infrastructures énergétiques. Il investit de manière ciblée dans des placements investment grade d'infrastructures énergétiques en Europe, dont la majorité affiche des revenus réglementés ou garantis par contrat. Cette orientation spécifique, combinée à une approche dite «hold-to-maturity» (conservation jusqu'à l'échéance), offre des distributions stables, régulières et élevées à long terme. Cette solution de placement se distingue ainsi d'autres fonds d'infrastructures (énergétiques) qui s'efforcent, dans le cadre de leur modèle commercial, de réaliser des gains en capital via la vente anticipée des placements. Avec une durée de 25 ans incluant une option de prolongation de 5 ans, ce véhicule peut détenir une grande partie des placements jusqu'à la fin de la durée de vie, ce qui réduit la dépendance vis-à-vis des ratios de sortie tout en permettant de profiter d'une «fin en or», par exemple en raison d'une durée de vie plus longue que prévu.

## Maximisation de la valeur à long terme grâce à la collaboration avec des partenaires industriels et les pouvoirs publics

Outre l'horizon de placement à long terme et la focalisation sur la stabilité des cash-flows, la collaboration avec des partenaires industriels stratégiques à long terme et avec les pouvoirs publics constitue un élément important de la stratégie de placement. Une participation significative d'un partenaire industriel et/ou des pouvoirs publics est ainsi visée. Cette coopération permet de tirer profit d'atouts complémentaires, ce qui peut améliorer le profil de risque et donc le ratio risque/rendement.

## Engagement rapide des ressources grâce à une préparation importante

Depuis le lancement mi-juillet 2018, des capitaux à hauteur de quelque 285 millions d'euros ont été accordés, dont environ 45% ont déjà été investis et 50% ont été alloués à des transactions supplémentaires. Le fonds détient aujourd'hui une participation de 49% dans un portefeuille photovoltaïque de 100 mégawatts (MW) et construit avec E.ON un parc éolien onshore de 475 MW (voir section suivante). En outre, le fonds va reprendre une part de 49% dans un portefeuille de centrales solaires thermiques de 250 MW. Sur la base des réserves d'investissement incluant plusieurs<sup>1</sup> transactions exclusives à un stade avancé de due diligence, on peut encore anticiper un appel rapide des engagements de capitaux.

## Exemple d'investissement: Nysäter Wind

Credit Suisse (Lux) Energy Infrastructure Europe 1 détient une part majoritaire dans le parc éolien onshore finalisé<sup>2</sup> Nysäter Wind, qui représente 114 turbines et une capacité installée prévue de 475 mégawatts. Les équipements seront installés dans une zone de vents stables, en Suède, avec une bonne accessibilité grâce à la proximité d'un port. La production annuelle est estimée à 1,7 térawatts-heures, soit la consommation d'environ 380 000 ménages suisses.<sup>3</sup> Ce projet s'étale sur 25 ans, avec un rendement brut attendu supérieur à l'objectif de rendement du véhicule de placement et un profil de risque attractif. Les divers risques ont été audités dans le cadre d'un examen complet de due diligence. Outre les aspects commerciaux, techniques, juridiques

1 Il n'existe pas de processus de vente aux enchères; négociation directe avec le vendeur.

2 Autorisation environnementale et droits fonciers accordés. La capacité du réseau est réservée et le contrat d'adhésion est prêt pour signature.

3 Pour une consommation estimée à 4,5 MWh par ménage suisse.

4 Définie comme suit par l'Equator Principles (EP) Association: «Risques et/ou impacts négatifs potentiels limités en termes sociaux ou environnementaux, peu nombreux, généralement localisés, largement réversibles et déjà traités par des mesures de réduction».

5 Contrat Engineering, Procurement and Construction («EPC») complet.

## Credit Suisse Energy Infrastructure Partners (CSEIP)

L'équipe de Credit Suisse Energy Infrastructure Partners se concentre uniquement sur les investissements dans les infrastructures énergétiques. Elle dispose d'une grande expertise dans l'énergie et d'un réseau étendu, ce qui favorise l'identification et la structuration d'opportunités d'infrastructures énergétiques attrayantes pour les investisseurs. CSEIP intervient en tant que conseiller en placement pour Credit Suisse Fund Management, qui propose diverses solutions de placement aux investisseurs institutionnels. L'équipe gère notamment, avec le groupe de placement CSF Infrastructures énergétiques Suisse, la plus grande solution de placement helvétique pour investir dans les infrastructures énergétiques en Suisse, avec plus de 1,2 milliard de francs suisses de capitaux promis par plus de 130 investisseurs.

et fiscaux de la transaction, l'existence des autorisations environnementales nécessaires et le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ont notamment été contrôlés. Afin de satisfaire à ses exigences et de permettre la participation d'un financement de l'État à l'exportation, un contrôle supplémentaire par un conseiller technique externe a été mis en place pour Nysäter Wind. L'évaluation globale positive du conseiller technique selon les Principes de l'Équateur, en tant que projet de catégorie B<sup>4</sup>, ainsi que la demande fructueuse de l'approbation environnementale des autorités suédoises pour le projet, ont constitué une condition importante pour l'investissement.

L'expertise de CSEIP a permis de mettre en place, en collaboration avec des partenaires industriels, une structure d'investissement et d'exploitation répondant aux besoins de rendements stables et peu risqués à long terme des investisseurs.

- Les risques de construction sont réduits par des garanties complètes de la part du fournisseur de turbines<sup>5</sup> et par une assurance à l'exportation.
- Les mécanismes d'incitation dans les contrats d'entretien à long terme assurent la concordance d'intérêts entre l'exploitant du parc éolien et les investisseurs.
- Le risque relatif au prix de l'électricité est nettement réduit puisque 75% de la production d'électricité ont déjà été vendus à une contrepartie (investment grade) à un prix fixe pendant 15 ans.
- Malgré la localisation en Suède, les contrats d'exploitation, d'entretien et de livraison, sont tous libellés en euro et donc dans la devise du fonds.

Cet exemple montre le type de placements faisant partie du portefeuille Credit Suisse (Lux) Energy Infrastructure Europe 1, ainsi que l'importance d'une équipe expérimentée pour identifier des opportunités attrayantes et les rendre accessibles aux investisseurs tournés vers le long terme. Dès le départ, les projets sont structurés (sur les plans technique, géographique, contractuel et financier) de manière à générer des revenus stables sur de nombreuses années pour les investisseurs de fonds propres. L'expertise sectorielle spécifique et le réseau de Credit Suisse Energy Infrastructure Partners s'avèrent ici essentiels à la réalisation de projets intéressants.

## Credit Suisse (Lux) Energy Infrastructure Europe 1<sup>5</sup>

- Lancement: 18 juillet 2018
- Stratégie: investissements dans les domaines de la production, du stockage, du transport et de l'efficacité énergétiques en Europe
- Objectif de rendement<sup>6</sup>: 7,0% net (en euros)
- Distributions: distributions régulières sur les activités opérationnelles après une phase de constitution de quatre ans
- Horizon de placement: 25 ans plus option de prolongation de 5 ans
- Style d'investissement: à long terme, focalisation sur des dividendes réguliers et stables pour les investisseurs
- Souscription minimale: 5,0 millions d'euros
- Volume cible: 1,0 milliard d'euros; hard cap de 2,0 milliards d'euros
- Prochain tour de financement: début prévu au deuxième trimestre 2019

5 La description de l'objectif de placement, des risques et des coûts, ainsi que des informations détaillées sur le fonds Credit Suisse (Lux) Energy Infrastructure Europe 1 figurent dans l'Offering Memorandum et devraient être lues attentivement avant toute décision d'investissement. Vous pouvez obtenir l'Offering Memorandum en anglais gratuitement auprès de votre conseiller. Les risques comprennent notamment les risques de production, les risques techniques/opérationnels, les risques de marché, les risques réglementaires, les risques de contrepartie et les risques environnementaux. Cette liste n'est pas exhaustive.

6 Le rendement visé n'est pas une projection, une prévision ou une garantie de performance future ou d'atteinte de celle-ci.

### Informations importantes

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Vos données à caractère personnel seront traitées conformément à la déclaration de confidentialité du Credit Suisse accessible à votre domicile via le site Internet officiel du Credit Suisse <https://www.credit-suisse.com>. Afin de vous fournir des supports marketing concernant nos produits et services, Credit Suisse Group AG et ses sociétés affiliées peuvent traiter vos données à caractère personnel de base (c'est-à-dire les coordonnées personnelles telles que le nom et l'adresse e-mail) jusqu'à ce que vous nous informiez que vous ne souhaitez plus les recevoir. Vous pouvez décider de ne plus recevoir ces documents à tout moment en informant votre conseiller clientèle. Le private equity est un investissement en capital dans des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse. Considérées comme des placements à long terme, les placements en private equity sont généralement non liquides. Les placements en private equity, y compris l'opportunité de placement décrite dans le présent document, peuvent impliquer les autres risques suivants: (i) perte de la totalité ou d'une partie substantielle du placement de l'investisseur, (ii) incitations pour les gestionnaires de portefeuille à effectuer des placements qui sont à caractère plus risqué ou spéculatif en raison de la rémunération liée à la performance, (iii) manque de liquidité du fait de l'absence de marché secondaire, (iv) volatilité des rendements, (v) restrictions en matière de transfert, (vi) manque potentiel de diversification, (vii) frais et dépenses élevés, (viii) peu ou pas d'obligation de fournir des rapports périodiques sur les prix et (ix) structures fiscales complexes et retards dans la distribution d'importantes informations fiscales aux investisseurs. Credit Suisse (Lux) Energy Infrastructure Europe 1: ce fonds n'est pas enregistré en Suisse. Il ne peut être vendu qu'à des investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10, al. 3 à 4 de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Le représentant en Suisse est Credit Suisse Funds AG, Zurich. Le service de paiement en Suisse est Credit Suisse AG, Zurich.